

Maître François LIEURADE
Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 29 avril 2019

Page 1 sur 6

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
ET LE VINGT NEUF AVRIL

A LA REQUETE DU :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1^{er} au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848,
agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 15 avril 2019.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

COMMUNE DE SAINT GRATIEN (VAL D'OISE)

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « Les petits foyers de Saint Gratien » sis 1 allée du Mail, 8 et 10 allée du Square aux Clercs, cadastré section AK numéros 258 lieudit « 8 all du Square aux Clercs » pour 14 a 3 ca, 325 lieudit « 8 all du Square aux Clercs » pour 3 a 40 ca et 326 lieudit « 1 all Mail V Privée ACGS » pour 14 a 91 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété publié le 21 novembre 1979 volume 3530 numéro 5, modifié par actes publiés le 21 mars 2003 volume 2003 P numéro 1974, portant sur le lot suivant sis 1 allée du Mail :

- LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE TREIZE (273) : au rez-de-chaussée du bâtiment B, un studio comprenant un séjour avec kitchenette et placard, salle de bains avec wc, ainsi que les 120/10.367èmes des parties communes générales et les 294/10.092èmes des parties communes particulières au bâtiment B

Lesdits biens appartenant à Madame Thi Tuong Van NGUYEN suivant acte en date du 2 mars 2009 publié le 9 mars 2009 volume 2009 P numéro 1261.

Constat du 29 avril 2019

Page 2 sur 6

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE
titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 1 allée du Mail à SAINT GRATIEN (Val d'Oise), rez de chaussée, porte face dans le hall d'entrée,

Où étant ce jour sur place à 15 heures 30, assisté de Monsieur Yves QUATREVAUX, serrurier, et de deux témoins majeurs requis, j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Personne ne répondant à mes appels j'ai fait procéder à l'ouverture forcée des portes lesquelles ont été refermées à la fin de mes opérations.

Les lieux consistent en :

- un appartement au rez de chaussée porte face (lot 273),

Ils sont visiblement occupés par la saisie Madame Thi Tuong Van NGUYEN..

L'immeuble, construit à la fin des années 1970, présente des façades en bon état. L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont à l'état d'usage.

Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et escaliers sont à l'état d'entretien.



Constat du 29 avril 2019

Page 3 sur 6

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Le Syndic de la copropriété affiché est le suivant :

CABINET SPIM
22 rue de la Voie des Bans, 95200 ARGENTEUIL
Téléphone : 01 39 61 10 21

Les lieux sont distribués comme suit :

- **Une Pièce à vivre/coin cuisine en entrant :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est à l'état d'usage.

Le carrelage du sol, les crépis et peintures des murs, ainsi que les lambris du plafond sont usagés.

L'équipement comprend :

- Un ensemble de placards de rangement ;
- Un évier en inox;
- Deux fenêtres à châssis bois simple vitrage.



Constat du 29 avril 2019

Page 4 sur 6

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- Les WC :

La porte qui permet d'y accéder est en parfait état.

Le carrelage du sol, les faïences murales, les peintures des murs et du plafond sont usagés.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC.
- Un fenestron ;



Constat du 29 avril 2019

Page 5 sur 6

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

- **La salle de bains :**

La porte qui permet d'y accéder est en parfait état.

Le carrelage du sol, les faïences murales, les peintures des murs et du plafond sont usagés.

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète.
- Un lavabo ;



L'ensemble de l'appartement est chauffé par une chaudière collective.

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



Constat du 29 avril 2019

Page 6 sur 6

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

